

# **BULLETIN D'INSCRIPTION FMC**

Prise en charge d'une insuffisance respiratoire de l'adulte en médecine d'urgence

0	<b>Lieu</b> : La maison de l'urgence 103 boulevard de Magenta 75010 Paris (métro 4/5 – RER B/D Gare du nord)	Référent handicap : Isabelle Boust 01 45 45 29 72 secretariat@urgencesdpc.org
	Jour et horaires de formation : Mercredi 25 mars 2026 de 10h à 17h	N° d'enregistrement URGENCES DPC auprès de l'ANDPC : 6429 Siren 804 689 826
€	Tarif session : 250 €	N° d'activité : 11 75 53 326 75 N° Datadock : 0073110
888	Action de formation de 6h en présentiel : De 10 à 20 personnes	Certifié Qualiopi AF le 14/01/2025 N°CPS RNCQ 4506 – REV 00
8	Public visé : Médecin urgentiste Prérequis : Aucun hormis le public visé Modalités et délais d'accès : Lien Règlement intérieur : Lien	Bulletin à retourner dûment complété (tous les champs sont obligatoires) par les deux parties à URGENCES DPC et Formations 103 bd Magenta 75010 PARIS ou scanné par mail à : secretariat@urgencesdpc.org
EMPLOYEUR		
Préciser si adresse de facturation : Convention		
F	PARTICIPANT (TOUS LES CHAMPS SONT	OBLIGATOIRES)
Médecin salarié		
	Email : Téléphone :	
	RPPS (11 caractères) : N°CNOM :	
	Date de naissance :	
	Je soussigné(e)	accepte les modalités d'inscription.
Date et signature du participant Date et signature du responsable de la formation		



# **BULLETIN D'INSCRIPTION FMC**

# Prise en charge d'une insuffisance respiratoire de l'adulte en médecine d'urgence

#### Les règlements pourront se faire par chèque (ordre Urgences DPC et Formations) ou par virement :

CIC Crédit Industriel et Commercial Paris Lafayette IBAN: FR76 3006 6102 0100 0202 9610 171

BIC: CMCIFRPP

Référence à mettre : nom + date formation

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

#### Désignation

URGENCES DPC et Formations désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 103 boulevard de Magenta 75010 PARIS  $N^\circ$  SIRET : 804 689 826 000 19 RCS Paris

EURL au capital social de 2000 € N° d'activité: 11 75 53326 75

#### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par URGENCES DPC et Formations pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### Modalités Inscription individuelle

Le prix de la formation est indiqué net en euros (exonération de TVA). Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer dès l'inscription, au comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement ne sera pas prise en compte. Le règlement pourra être effectué par virement bancaire (IBAN en haut de page) ou par chèque. L'organisme renverra une confirmation d'inscription. Une fois l'inscription validée, Urgences DPC et Formations adressera par mail au Participant un récapitulatif du déroulement de la formation. À l'issue de la formation, l'attestation de présence et la facture seront envoyées au Participant.

#### Modalités si Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCO),il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Suite à cet accord de financement, il sera envoyé à l'établissement une convention à retourner signée datée et tamponnée. Dans le cas où URGENCES DPC et Formations ne reçoit pas la prise en charge au 1 er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Une fois la Commande validée, l'Organisateur de l'Événement adressera par mail au Participant un récapitulatif du déroulement de l'Événement. À l'issue de la formation, l'attestation de présence, la feuille d'émargement et la facture seront envoyées à l'établissement (et/ou à l'organisme Financeur).

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse <u>secretariat@urgencesdpc.org</u>. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client pourra reporter sur une autre action de formation. En cas d'annulation dans les 3 jours ouvrables avant le début de la formation, aucun remboursement ne sera effectué. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, URGENCES DPC et Formations ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

#### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à URGENCES DPC et Formations sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la URGENCES DPC et Formations et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

#### Réclamation

Les clients et les différentes parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'Organisme.

Par mail : secretariat@urgencesdpc.org ou téléphone : 01.45.45.29.72 ou 06 03 22 89 98

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais, par retour de mail.